

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DU

09 AVRIL 2026

Date de la convocation : 03 avril 2026

Lieu de la réunion : Salle du Conseil, Mairie de Champier

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES	A donné pouvoir
Audrey BARE-PILLON			S. HICHRI
Marie-Paule BERT	X		
Christophe CHAMPIER	X		
Fabien DREVON			A. PRUDHOMME
Catherine EMPTOZ	X		
François FORRAT	X		
Valérie GUILLET	X		
Sandrine HICHRI	X		
Stéphane JAY	X		
William JOLY	X		
Sébastien LAROCHE	X		
Guy MARTIN	X		
Emmanuelle NAVARRO	X		
Eric NOE	X		
Christophe PERIN			C. EMPTOZ
Christèle POYET	X		
Aimeric PRUDHOMME	X		
Marie-Laure RECARD	X		
Chantal ROBIN	X		

Secrétaire de Séance : Christophe CHAMPIER

Heure d'ouverture : 19h15

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES COMMUNALES :

- 1.1 Affectation du résultat 2025, budget principal
- 1.2 Vote du budget primitif 2026, budget principal
- 1.3 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026
- 1.4 Affectation du résultat 2025, budget annexe à usage commercial
- 1.5 Vote du budget primitif 2026, budget annexe à usage commercial

II. AFFAIRES COMMUNALES

- 2-1 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 est **APPROUVÉ**.

I. FINANCES COMMUNALES

1.1 DÉLIBÉRATION N°D2026-19 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir pris connaissance des résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'ils apparaissent au compte administratif et au compte de gestion 2025, à savoir :

FONCTIONNEMENT : excédent de 1 166 906.46 €

INVESTISSEMENT : excédent (avec RAR) de 205 062.55 €

Considérant l'excédent de fonctionnement sur l'exercice de la commune,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'UNANIMITÉ d'affecter la somme de 400 000 € (quatre cent mille Euros) au budget d'investissement de l'exercice 2026 au compte 1068

CHARGE Monsieur le Maire d'en aviser Monsieur le Trésorier.

1.2 DÉLIBÉRATION N°D2026-02 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Sébastien LAROCHE met au vote le budget primitif principal pour 2026 tel qu'il a été présenté en conseil privé du 26 mars 2026. Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il propose également de l'autoriser à opérer

des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de : En section de fonctionnement : 7.5% et en section d'investissement de 7.5 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ VOTE**, le budget primitif pour le budget principal tel que proposé.

Il s'équilibre ainsi :

- o Section de fonctionnement : 1 512 361 €
- o Section d'investissement : 947 879 €
- o **TOTAL DU BUDGET : 2 460 240 €**

Et **AUTORISE** M le Maire à opérer des virements de crédits dans la limite de 7.5 % en section fonctionnement comme en section investissement.

1.3 DÉLIBÉRATION N°D2026-21 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

M. le Maire présente au conseil les bases d'imposition prévisionnelles de 2026. Il préconise une augmentation pour l'ensemble des taxes de 1% soit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux	TOTAL
Taxe foncière bâtie	1 308 000	37.42	489 454
Taxe foncière non bâtie	41 000	54.54	22 361
Taxe d'habitation	43 000	11.57	4 975
TOTAL			516 790

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE que le taux des 3 taxes locales seront fixées pour 2026 à :

- **37.42 % Taxe foncière (bâti)**
- **54.54 % Taxe foncière (non bâti)**
- **11.57 % Taxe d'habitation**

1.4 DÉLIBÉRATION N°D2026-22 : BUDGET ANNEXE BATIMENT A USAGE COMMERCIAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir pris connaissance des résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'ils apparaissent au compte administratif et au compte de gestion 2025, à savoir :

FONCTIONNEMENT : excédent de 112 401.47 €

INVESTISSEMENT : déficit de 30 905.30 €

Considérant qu'ils présentent un excédent de fonctionnement de 112 401.47 € sur l'exercice de la commune,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'UNANIMITÉ d'affecter la somme de 70 000 € (Soixante-dix mille Euros) au budget d'investissement de l'exercice 2026 au compte 1068

CHARGE Monsieur le Maire d'en aviser Monsieur le Trésorier.

1.5 DÉLIBÉRATION N°D2026-23 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026– BUDGET ANNEXE BATIMENT A USAGE COMMERCIALE

Monsieur Sébastien LAROCHE, présente au conseil le budget primitif pour 2026

Monsieur le Maire met au vote le budget primitif principal pour 2026 tel qu'il a été présenté en conseil privé du 26 mars 2026. Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il propose également de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre : en section de fonctionnement : 7.5% et en section d'investissement de 7.5 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITÉ, VOTE**, le budget primitif pour le budget annexe tel que proposé et annexé.

Il s'équilibre ainsi :

o	Section de fonctionnement :	113 402 €
o	Section d'investissement :	117 906 €
o	TOTAL DU BUDGET :	231 308 €

Et **AUTORISE** M le Maire à opérer des virements de crédits dans la limite de 7.5 % en section fonctionnement comme en section investissement.

II. AFFAIRES COMMUNALES

2.1 DÉLIBÉRATION N°D2026-24 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Sébastien LAROCHE, présente au conseil le projet du règlement intérieur du conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal,

Considérant la nécessité de préciser les règles d'organisation et de fonctionnement des séances du conseil municipal,
Considérant le projet de règlement intérieur présenté aux membres du conseil municipal et annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITÉ**

DÉCIDE :

Article 1 :

D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe l'assemblée que les chaises et tables de la salle du conseil municipal ont été commandées. La réception est prévue le mardi 21 avril.

- M. le Maire informe son conseil qu'il a signé un devis pour l'achat d'un défibrillateur qui sera prochainement installé près des commerces.
- Les élections de Bièvre Isère Communauté ont lieu lundi 13 avril, M le Maire indique qu'il n'est pas candidat aux postes dans l'exécutif.
- Valérie GUILLET informe l'assemblée qu'une matinée propre sera organisée le samedi 30 mai.
- La sortie du prochain bulletin municipal se fera en septembre et sans doute pérennisée à cette date comme l'indique Mme EMPTOZ. « Une feuille de choux », petit format papier d'information diffusé dans l'année, est à l'étude par la commission.

Le Maire lève la séance à 21h00.

	Signatures
Le Maire	
Le secrétaire de séance	